

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Serge Hiltbold, Bertrand Buchs, Sophie Forster Carbonnier, Roger Deneys, Pierre Conne, Ivan Slatkine, Daniel Zaugg, Beatriz de Candolle, Patrick Saudan, Pierre Weiss, Bénédicte Montant, Raymond Wicky, Renaud Gautier, Jean-Luc Forni, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Marc Guinchard, Guy Mettan, Jacques Béné, Olivier Cerutti, Béatrice Hirsch, Boris Calame, Emilie Flamand-Lew, Jean-Michel Bugnion, François Lefort, Lisa Mazzone, Gabriel Barrillier, Jean-Charles Rielle, Jean Romain, Lydia Schneider Hausser, Martine Roset, François Lance, Christian Frey, Thomas Wenger, Edouard Cuendet, Simone de Montmollin, Vincent Maitre, Caroline Marti

Date de dépôt : 12 février 2014

Proposition de résolution

pour la défense de la prospérité de Genève suite à la votation fédérale du 9 février 2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l’initiative populaire fédérale intitulée « Contre l’immigration de masse », remettant en cause les relations de la Suisse avec les pays membres de l’Union européenne, a été adoptée le 9 février 2014 par 50,3% des votants et 14 cantons (et un demi-canton) ;
- que cette décision a pour conséquence immédiate l’ouverture d’une période d’incertitudes multiples d’une durée inconnue ;
- que l’arc lémanique et en particulier Genève pourraient subir de plein fouet les effets de cette décision notamment en matière d’économie (organisations internationales, entreprises, investissements, emplois), de santé publique (hôpitaux universitaires), d’études et de recherche scientifique (échanges, recherche), d’énergie ou encore de finances publiques (fiscalité, bureaucratie), qui ne manqueraient pas d’influer sur la prospérité et sur le niveau de vie en général dans le canton et la région ;

- que Genève, qui a refusé l'initiative par 60,9% de « non » (toutes les communes), contribue à hauteur de 270 millions de francs par an à la péréquation financière intercantonale ;
- que le Conseil d'Etat genevois a immédiatement fait part de son intention de défendre de manière proactive la prospérité de Genève auprès du Conseil fédéral dans le cadre des discussions à venir ;

déclare soutenir pleinement le Conseil d'Etat dans ses démarches auprès du Conseil fédéral visant à défendre activement les intérêts du canton de Genève, sa prospérité et la qualité de vie de ses habitants, suite à l'acceptation le 9 février 2014 de l'initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse », et ce notamment par l'obtention de contingents correspondant aux besoins prépondérants du canton, à ses caractéristiques socio-économiques et à son statut international.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le vote du dimanche 9 février 2014, par lequel une courte majorité d'électeurs a manifesté son souhait de voir la Suisse renoncer à ses relations, dans leur conception actuelle, avec les pays membres de l'Union européenne, entraîne indéniablement deux types de conséquences négatives pour notre canton et pour toute la région lémanique.

D'une part, l'incertitude. En lui-même, un climat d'incertitude constitue le pire contexte possible pour l'économie locale. Investissements gelés, projets ajournés, embauches repoussées ou postes non remplacés. A très court terme déjà, selon les analystes, des effets seront perceptibles – sans parler des recettes fiscales. Il est donc nécessaire de se montrer proactif, en particulier auprès du Conseil fédéral, pour trouver des solutions au plus vite.

D'autre part, les décisions à venir seront lourdes de conséquences. Des impacts qui pourraient, pour certains, survenir plus vite qu'on ne le pense : il suffit de songer à l'accord sur l'électricité ou aux fonds européens alloués à des projets majeurs en matière de recherche scientifique dans notre région, par exemple. D'autres effets, liés aux caractéristiques propres à Genève et plus généralement à la capacité de nos entreprises, privées comme publiques, à recruter pour fournir leurs prestations à la population, semblent constituer des risques extrêmement sérieux, quoique plus éloignés. Si diverses hypothèses sont possibles, le statu quo semble exclu, de sorte qu'il n'y a guère d'autre stratégie envisageable, pour nos autorités, que celle du combat et de l'abnégation, sur tous les plans, pour la défense des intérêts de Genève.

Ces quelques considérations à deux niveaux aboutissent à un même constat : Genève, qui contribue en 2014 à hauteur de 270 millions de francs à la péréquation financière intercantonale et qui a refusé l'initiative populaire par 60,9% de « non » (la totalité des communes), n'a d'autre alternative que de se battre pour défendre au mieux sa prospérité, ou, autrement dit, la qualité de vie de ses habitants. L'attitude ferme et courageuse du Conseil d'Etat est à saluer, puisqu'il s'est prononcé publiquement dans ce sens à l'annonce des résultats.

Il appartient dorénavant au Parlement d'accorder sans délai et d'une seule voix son plein soutien au Conseil d'Etat dans ses démarches. Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de résolution.